



ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
& ARTICLE L. 141-7 DU CODE DES ASSURANCES
19, rue Amiral Romain Desfossés
29200 – BREST

Protocole Sanitaire Assemblée Générale SEREP 29 septembre 2020

Objet :

Mise en place du dispositif sanitaire COVID19, visant à assurer la protection et la sécurité sanitaire des participants à l'Assemblée Générale et du Personnel en charge de l'organisation de l'évènement.

L'évènement :

Tenue de l'Assemblée Générale de la SEREP en présentiel sur le site de l'AVEL VOR, le mardi 29 septembre 2020 de 14h-16h00.

Dispositif sanitaire :

- **Rappel des consignes sanitaires gouvernementales**

Les consignes sanitaires gouvernementales sont affichées sur le site de l'Avel Vor, conformément à la réglementation.

- **Port du masque obligatoire**

Le port du masque est obligatoire sur le site de l'AVEL VOR pour tous, dès l'accès au site de l'AVEL VOR, et **durant le déroulement de l'AG.**

- **Gel hydroalcoolique**

Les adhérents participants à l'assemblée Générale devront utiliser le gel hydro alcoolique à l'entrée de l'AVEL VOR (mise à disposition d'un distributeur à pied).

- **Sens de circulation**

Mise en place d'un sens de circulation unique via un fléchage

- **Distanciation physique**

- File d'attente à l'émargement et entrée dans la salle : fléchage à 1 m

- Places assises dans la salle : disposition des places assises dans la salle de l'AG de façon à respecter la distanciation de 1mètre entre les participants.

- **Emargement des adhérents à l'espace « Accueil de l'Avel VOR »**
 - Equipement de plexi glass de protection.
 - Equipement des postes d'émargement de gel hydro alcoolique et de lingettes désinfectantes pour les stylets utilisés pour la signature sur écran.
 - Mise en place de bac pour les boitiers de vote pour l'adhérent ayant émargé.